

---

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SUIVANTS,  
FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT,  
MONSIEUR BERTRAND TAILLEFER:

Julie-Anne Cousineau Lucie Vignola Jacques Bourassa André Lafrenière

La directrice générale adjointe, madame Jessica Tardif, est également présente.

---

**9.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DEMANDE DE  
DIMINUTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 347 ENTRE LE CHEMIN NOTRE-DAME-DE-  
LA-MERCY À L'ENTRÉE DU CAMPING DE LA FORÊT OUAREAU**

- CONSIDÉRANT** que plusieurs demandes ont été faites au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de faire réduire la vitesse à 40km/h;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a environ 17 résidences sur une distance d'un demi-kilomètre dans ce secteur;
- CONSIDÉRANT** que la présence d'un camping à proximité accroît de façon considérable la circulation de véhicule dans le secteur;
- CONSIDÉRANT** qu'à la suite de certaines vérifications auprès de la sûreté du Québec, depuis 2023, il y a eu 1 accident mortel, 7 accidents impliquant des blessures légères et une dizaine de collisions impliquant des dommages matériels dans ce même secteur;
- CONSIDÉRANT** les nombreuses plaintes reçues des résidents pour la vitesse dont ils sont témoins;
- CONSIDÉRANT** les nombreuses préoccupations qui nous sont rapportées quant à la sécurité routière du secteur;
- CONSIDÉRANT** l'inaction du ministère des Transports et de la Mobilité durable face à nos demandes afin d'assurer une sécurité à nos résidents du secteur;



MUNICIPALITÉ DE  
**Notre-Dame-de-la-Merci**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

**QUE** la Municipalité dépose une nouvelle demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'évaluer la demande de réduction de vitesse sur la route 347 entre le chemin Notre-Dame-de-la-Merci à l'entrée du camping de la Forêt Ouareau.

**QUE** la Municipalité rende disponible le formulaire de plainte du ministère des Transports et de la Mobilité durable et invite fortement ses citoyens à y déposer leur demande afin que celle-ci soit enfin considérée.

**QUE** la lettre soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 25-066**

Adopté unanimement par les conseillers.

  
**Jessica Tardif**  
**Directrice générale adjointe**